



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente.
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

Parmi les rapports présentés par l'exécutif régional, figurait le **plan « mobilisation pour l'emploi »**, qui faisait suite à la saisine de la Région sur les métiers en tension.

La CGT s'est abstenue sur l'avis du CESER concernant la DM d'octobre 2021, après que le bureau du CESER a édulcoré ce que les commissions avaient écrit sur ce plan régional.

A l'occasion du début du mandat du Conseil Régional, la Présidente du Conseil Régional, C. Morançais, est venue devant l'assemblée du CESER. La CGT lui a rappelé dans une intervention son opposition à la réduction du délai de préparation des commissions.

LA DECISION MODIFICATIVE

Cette DM est la dernière de l'année, elle donne lieu à des modifications peu significatives en montant au regard du budget de la Région (15 M€ de crédits de paiement sur un total de 2 Md€ de dépenses réelles ; 19 M€ de recettes supplémentaires sur un total de recettes réelles hors emprunt de 1,8 Md€ ; 45 M€ sur 1,6 Md€ en autorisations pluriannuelles).

Le plan « mobilisation pour l'emploi », d'inspiration très libérale, présente les 5 axes d'actions de la Région :

- Lancement d'une plateforme emploi en Pays de la Loire
- Mise en place d'un village de l'emploi
- Lancement d'une grande campagne de communication pour valoriser les métiers
- Favoriser le tutorat en entreprise

- Récompenser l'effort et le mérite des jeunes cumulant emploi et formation : instauration d'une « prim'ojob étudiants » : 200 € pour les étudiants qui travaillent dans des secteurs hors de leur domaine d'étude.

La CGT y a consacré la majeure partie de son intervention.

LA CONTRIBUTION DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

L'avis du CESER comporte deux parties principales :

- l'analyse financière, reprenant l'ensemble des agrégats budgétaires, qui ne sont pas fortement modifiés par la DM au vu de sa faible ampleur.
- Les commentaires des commissions thématiques sur les éléments de la DM et les rapports supplémentaires proposés.

Parmi ces commentaires, figurent ceux concernant le rapport « mobilisation pour l'emploi ». Fait assez rare, le CESER se montre particulièrement critique sur une mesure, la prim'ojob étudiants, indiquant qu'il « n'approuve pas cette mesure et n'est pas convaincu de son impact sur les difficultés de recrutement des secteurs en tension. »

Toutefois, le bureau du CESER a édulcoré l'avis global écrit par les commissions thématiques sur ce rapport de la Région, conduisant à l'abstention de la CGT.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie la rapporteure Anne Blanche et l'ensemble de l'équipe du CESER pour cet avis. Elle regrette le délai encore plus contraint auquel est désormais soumise l'assemblée pour rédiger ses avis. Du fait du nouveau calendrier, le travail de la commission 1 n'a pas pu être discuté en amont du bureau de vendredi dernier, nous le regrettons.

La CGT partage l'intérêt du CESER concernant le suivi des mandatements relatifs aux mesures du plan de relance. Il n'est pas neutre de constater que la solidarité, la jeunesse et la croissance verte sont les axes où les taux d'affectation sont les plus faibles. Les crédits annoncés devront être dépensés, au risque sinon que le plan de relance soit assimilé à des annonces politiques.

La CGT partage dans le même esprit l'intérêt du CESER pour le suivi des restes à payer, pour que les crédits ouverts ne restent pas au stade de l'annonce mais donnent vraiment lieu à réalisation, même si les retards ou annulation ne sont pas toujours de la responsabilité de la Région. Elle partage également la préoccupation du CESER sur la diminution de 21 % des autorisations de programme consacrés à la santé publique, au vieillissement et à la politique du handicap.

La principale modification apportée par la DM concerne l'achat de locaux sur le campus régional. La CGT prend note, et s'interroge si la Région n'anticipe pas de nouvelles prises de compétences. Elle rappelle l'urgence de travaux de rénovation dans de nombreux lycées, tant pour les élèves que pour les personnels.

La Région présente son rapport concernant la mobilisation pour l'emploi, qui conduit le CESER à exprimer des remarques, que la CGT partage en partie, mais qu'elle souhaite compléter.

Rappelons d'abord que l'emploi n'est pas de la compétence de la Région, à l'inverse de certains freins périphériques à l'emploi, comme le transport, le logement, ou la formation, qui eux ne sont pas abordés dans le document présenté par la Région. La question des rémunérations n'est pas posée non plus, alors qu'elle joue un rôle essentiel dans l'attractivité des emplois.

De plus, le rapport régional nous donne l'impression d'une méconnaissance de la part de la Région de l'offre de service des structures qui accompagnent les demandeurs et demandeuses d'emplois, ainsi que les entreprises. Ce qui conduit à recréer des dispositifs, au lieu de recenser et de faire collaborer les organisations existantes. Le lancement d'une n-ième plateforme de recensement des offres ne nous semble pas utile. Il existe déjà de nombreux sites qui agrègent les offres proposées.

Le village pour l'emploi reprend un certain nombre d'outils existants, mais il reste un événement ponctuel, là où une présence physique sur le territoire du service public de l'emploi est indispensable.

Concernant le tutorat en entreprise, la CGT s'interroge : est-ce que qu'il s'agit de favoriser l'intégration dans l'entreprise (dans ce cas l'action peut s'entendre) ou est-ce qu'il s'agit de remplacer la formation dans l'entreprise ? Dans ce cas, la CGT considère que ce n'est pas le rôle de la Région de financer la formation qui doit relever de l'employeur.

Enfin, le dispositif qui nous semble le plus néfaste, et que le CESER critique de manière franche, est le dispositif prim ojob étudiants. C'est une non-réponse à la précarité des étudiants, dont la réussite dans leur parcours d'étude doit être la priorité. Ce dispositif va à l'encontre de l'accompagnement des jeunes dans leurs études, dans leurs projets professionnels et dans leur insertion professionnelle. Le travail hors du domaine des études favorise l'échec des étudiants dans leur parcours. Prim o entretient la précarité en donnant une aumône à des salariés sous payés sans se poser la question de pourquoi ils sont sous payés, et pourquoi les métiers en tension souffrent d'un manque d'attractivité.

La CGT regrette que le commentaire proposé par les commissions 3 et 6 sur le rapport de mobilisation pour l'emploi, ait été édulcoré en bureau du CESER, et pour cette raison, elle s'abstiendra.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SEANCE

Groupe Environnement : le groupe partage les préoccupations du CESER sur le taux de mandatement faible sur croissance verte. Les conséquences de l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER devront être évaluées.

CPME : s'interroge sur la plateforme qui sera créée dans le cadre de la mobilisation pour l'emploi. Il faut simplifier, ne pas ajouter des strates à l'empilement des mesures.

Laurent Dejoie, adjoint aux Finances du Conseil Régional : le dispositif prim ojob n'a pas pour but de lutter contre la précarité des étudiants, c'est un symbole.

VOTES : l'avis a été adopté par 71 pour 12 abstentions et 1 contre.

CE QU'A DIT LA CGT DEVANT C. MORANCAIS : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS

Nous avons été attentifs à vos propos, toutefois nous regrettons de ne pas pouvoir réagir comme nous l'aurions souhaité aux documents transmis vendredi soir que nous n'avons pas eu le temps d'analyser en profondeur.

En effet, la CGT revendique le droit à la déconnexion et l'articulation entre vie familiale et professionnelle. Nous regrettons fortement le raccourcissement des délais d'étude des documents budgétaires, transmis certes dans les délais minimums légaux, mais qui ne laissent de fait au CESER que 5 jours ouvrables pour préparer ses avis budgétaires.

Cette décision va à l'encontre d'un dialogue constructif et respectueux des compétences de chacun, le CESER, dans son rôle de représentant de la société civile organisée, et le Conseil Régional. Elle va finalement à l'encontre de l'existence de contre-pouvoirs, pourtant nécessaires dans une démocratie.

*L'ensemble des camarades du groupe ont contribué à cet avis du CESER.
Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21*